

CREA exceptionnel Grand Est

RÉGIONS



Une école privée sous contrat de l'Education Nationale ouvre un Bac Pro « Aménagements Paysagers » par apprentissage à quelques kilomètres d'un CFA Agricole Public.

Image not found or type unknown



Une école privée sous contrat de l'Education Nationale ouvre un Bac Pro « Aménagements Paysagers » par apprentissage à quelques kilomètres d'un CFA Agricole Public.

C'est ce que vos élus SEA-UNSA apprennent, avec stupeur, par la Chambre d'Agriculture, présente à ce CREA.

C'est lors du salon de l'orientation « Oriaction » que l'enseignement agricole privé a découvert le « pot aux roses ».

A priori, pas de concertation entre le rectorat et la DRAAF/SRFD qui semble aussi surprise que nous !

Libre concurrence : l'EN peut « marcher sur les plates-bandes » de l'enseignement agricole sans que cela pose problème à notre autorité académique. Cette dernière, sous couvert de son obligation de réserve, ne peut pas contredire l'esprit même de la loi Pénicaud « choisir son avenir professionnel ».

- C'est donc la « **jungle** » comme nous l'avions pressentie en 2017, avant la parution de cette loi qui « **marchandise** » l'avenir des jeunes.

Par ailleurs, la DGER a sollicité toutes les Draaf de France pour appel à projets afin de redistribuer les reliquats de DGH.

En Grand Est, le choix opéré a été fait sans consulter les établissements : 2 projets ont alors été ressortis des tiroirs.

- L'ouverture d'une 4^{ème}, demandée depuis 2018 par l'EPL de Bar le Duc (Meuse), en perte d'effectifs et argumentée par la fermeture de 3 collèges de l'EN.
- L'ouverture d'un BTS « Gestion Forestière » dans les Ardennes avec une expérimentation : 1^{ère} année en formation initiale scolaire, 2^{ème} année en apprentissage.

La Draaf a priorisé le 2ème projet

Ce qui nous laisse dubitatifs, tant pour les jeunes que pour les personnels.
élus SEA-UNSA : Nathalie CLERBOUT, Nicolas ZIMNY